NOESYA

5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE

33150 CENON

LIASSE FISCALE 31/08/2023 IS / RS

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

édité le 20/10/2023



BILAN SIMPLIFIÉ

Second S	Dé	isignation de l'entreprise <u>NOESYA</u>						Néant 🗌 *					
Part		Designation de l'entreprise NOESTA											
Part													
Part	l	5 0 2 7 7 5 0 5 0 0 0 1 4											
Name													
Transcision								Exercice N clos le					
		ACTIF			Am		ons						
	ш Ш	Immobilisations Fonds commercial *	010	·	012								
Matières premières, approvisionnements, en cours de production ** 500 50	BILIS		014		016								
Matières premières, approvisionnements, en cours de production ** 500 50	MMC	Immobilisations corporelles *	028	4 273	030	1 696)	2 576					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production ** 500 50		Immobilisations financières * (1)	040	2 053	042			2 053					
Name	Ă	Total I (5)	044	6 325	048	1 696	,	4 629					
Name		Matières premières, approvisionnements, en cours de production *											
Valeurs mobilières de placement 600 702 703	ļ	Marchandises *	060		062								
Valeurs mobilières de placement 600 702 703	ULA	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066								
Valeurs mobilières de placement 600 702 703	CIRC	1	068	77 828	070			77 828					
Valeurs mobilières de placement 600 702 703	4CTIF	Autres (3)	072	149 549	074			149 549					
Capital social ou individuel * Total géneral (I+II) 100 561 806 112 1 696 555 481 98													
Total général (1+11) 10 561 806 112 1 696 555 481 1098 112 1 696 560 109			\vdash	326 800	\vdash			326 800					
PASSIF 100 100 101 100 101 100 101 100 100 101 100 1													
PASSIF	L												
Capital social ou individuel * 120 40 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0													
Ecarts de réévaluation 124 125 126 125 127 126 126 127		T					420	1					
Réserve légale Réserve réglementées * 130 30 37 38 37 38 38 38 38 38			Н	40 000									
Réserves réglementées * 130 30 30 30 30 30 30 3				H	25 597								
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131	PRES	Réserve réglementées *					\vdash	25 357					
Subventions d'investissement 137 140 140 150	(PRO	Autros réserves (dent réserve relative à l'achat d'acuvres originales d'artistes vi	vant	c *	131)		92 873					
Subventions d'investissement 137 140 140 150	ITAU	Report à nouveau	varit	5	131	/	\vdash						
Subventions d'investissement 137 140	CAP	Résultat de l'exercice					\vdash	275 800					
Total I 142 434 270							\vdash						
Provisions pour risques et charges Total II 154		Provisions réglementées					140						
Emprunts et dettes assimilées 156 29 075						Total I	142	434 270					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		Provisions pour risques et charges				Total II	154						
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		Emprunts et dettes assimilées					156	29 075					
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	ES (4	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164						
Produits constatés d'avance 174 55 904	DETT	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	2 405					
Total III 176 125 840		Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	38 456								
Total général (I + II + III) 180 560 109 [1] Dont immobilisations financières à moins d'un an 195 [2] Dont créances à plus d'un an 197 [3] Dont compte courant d'associés débiteurs 199 [4] Dont dettes à plus d'un an 195 [5] Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182 2 757 [6] Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		Produits constatés d'avance					174	55 904					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 195 (2) Dont créances à plus d'un an 197 (3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199 (4) Dont dettes à plus d'un an 195 Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182 2 757 Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	L						176	125 840					
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercic	Doubling skilled and formal hands												
(3) Dont compte courant d'associes debiteurs 199 cédées au cours de l'exercice *	OIS	(1) d'un an	(4)			lisations acquises	\vdash						
(3) Dont compte courant d'associes debiteurs 199 cédées au cours de l'exercice *	RENV		(5)					2 757					
★ Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD	_						184						

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Fori	Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise NoESYA NOESYA Noeste											
	- RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018	Exercice N clos le 3 1 1 0 8 2 0 2 3										
7	Ventes de marchandises *	210										
IIO	Biens dont export et livraisons { 215	214										
ITA	Production vendue Services * intracommunautaires 217 186 375	218 744 754										
ÆLC.	Production stockée * Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production	222										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production immobilisée *	224										
JITS	Subventions d'exploitations reçues	226 36 096										
OD	Autres produits	230 138										
E.	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232 780 989										
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234										
	Variation de stocks (marchandises) *	236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238										
Z	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	240										
ATIC	Autres charges externes *: dont crédit bail : - mobilier : – immobilier :	242 122 083										
OIT.	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243	244 4 720										
EXPI	Rémunérations du personnel *	250 358 174										
S D.	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252 96 250										
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *	254 1 364										
CHA	Dotations aux provisions	256										
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	262 4.0										
	Autres charges	10										
	Total des charges d'exploitation (II)	264 582 631										
1 -	– RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	270 198 358										
	Produits financiers (III) 280 2 Charges financières (V)	294 430										
	Produits exceptionnels (IV)	290										
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	300										
	Charges exceptionnelles (VI) des FME Inflovantes (att. 217 Octes) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348											
	Impôt sur les bénéfices * (VII)	306 (77 870)										
2 ·	– BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III+ IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310 275 800										
		314										
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles * 316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles 318											
St	Provisions non déductibles * 322											
Réintégrations	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD) 324											
ntégi	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés d'associés des cptes-cts d'associés d'ass											
Réi	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997										
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies A) 987	342										
	Reprise d'entreprises 981 JEI (44. sexies A) 989 en difficulté (44. septies)											
ions	ZRD (44. terdectes) 127 ZRR (44. quindectes) 138 Bassins d'emploi à redynamiser (art. oo1											
Déductions	44 duodecies) ' yyı											
Dé	ZFANG 44. quaterdecies 345 Investissements outre-mer 344 Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 992 Zone de développement prioritaire 993											
	44 sexcleries) 772 (44 septidecies) 775	350 275 800										
	Déduction exceptionnelle (Art 39 deites) 655 Déduction exceptionnelle (Art 39 deites A) 643											
	Déduction exceptionnelle (Art 37 deats D) 648 Déduction exceptionnelle (Art 39 deats D) 648 Déduction exceptionnelle simulateur de											
	Conduite (art.39 decies E) Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) 990 Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G 649											
	SULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 Déficit de l'exercice reporté en arrière *	354 1										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356 Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :	360										
Ρť	SUITAT FISCAL APPÈS IMPLITATION DES DÉFICITS Rénéfices col. 1. Déficit col. 2. 370 l	372 1										

NOESYA

Extension

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	77 870
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	Montant 77 870 98 965 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE RESERVE DE PARTICIPATION SCOP	77 870 98 965

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoi



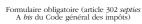
${\bf IMMOBILISATIONS-AMORTISSEMENTS-PLUS-VALUES-MOINS-VALUES}$

		re (article 302 <i>se</i> néral des impôts	epties]	Dés	ignation	de l'e	entrepris	se : <u>N</u>	OESYA											Néa	nt 🔲*
ı		DBILISATIO MMOBILISÉ	ONS		Valeur b immobilis début de	ation	s au		Augmenta	itions		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Rééval Valeur d'o bilisations		es immo-
Immobi	lisations	Fonds com	mercial	400				402				404			406						
	orelles	Autres	4	410				412				414			416						
	Terrains			420				422			424			426							
relles	Constructi	ione		430				432				434			436						
odros		ns techniques						442							446						
ions	matériel e	t outillage ind ns générales	lustriels	440								444						-			
Immobilisations corporelles	agenceme	ents divers		450				452				454			456			_			
lomm		le transport	4	460				462				464			466						
	Autres im corporelle	mobilisations es	4	470		1	516	472		2	757	474			476		4 27	3			
In	nmobilisati	ons financière	es é	480		2	053	482				484			486		2 05	3			
		TC)TAL	490		3	568	492		2	757	494			496		6 32	:5			
ıı		AMORTIS	SEME	NTS	 3	.,	1						1.4.4			ns : amorti			1		
		SATIONS AM				Mo	au débu		issements xercice				ons : dotations exercice	aff		aux éléme: actif et rep		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
For	nds commo	ercial				495				49	7			498				499			
Autı	es immobi	lisations incor	porelles			500				50:	2			504				506			
Terrains						510				51:)			514				516			
selles										+	+			+							
orpor		Constructions Installations techniques				520				+				524				526			
ous c	matériel e	t outillage ind	lustriels			530				53:	2			534				536			
Immobilisations corporelles	aménagen	ns générales, a ments divers	agencem	ents	,	540				54:	2			544				546			
l dound	Matériel d	le transport				550				55	2			554				556			
1	Autres im	mobilisations	corporell	les		560			333	56	2		1 364	564				566		1	696
				7	ГОТАL	570			333	57:	2		1 364	574				576		1	696
111	PLU	JS-VALUE	S, MO	INS	S-VALU	ES	(19 %	5, 15 %	et 0 % pou	ır les	entrepr	ises à	ı l'IS, 12,8 % pou at du même modè	r les e	ntrepris	es à l'IR)					
Natur		nobilisations	1				2	Cacire	Cot mounts	arre, j	3	1	at da meme mode		4			5			
	cédées v de poste à	rirées					-]							-			É			
m	ises hors so réintégrée	ervice ou																			
le	e patrimoir	ne privé																			
	compris les propriété	s produits industrielle.	6				7]			8	7			9			10)		
ilisa- s	Valeu	ır d'actif *	Amort	isseı	ments *	Va	leur résio	luelle	Prix de	cess	ion *				. 1	Plus ou mo	oins-values				
Immobilisa- tions		1		2			3			4		'	Court terme *		19 %	. 6	Long		1	0 % 0	<u> </u>
1															1) //		15 70 00	12,0 /		0 70 0	
2	+																				
3	+																		-		
4	-													-							
5	-													_							
6																					
7	7																				
8																					
9																					
10	1																				
TOTAL	578		580			582			584			586		581			587		589		
	++	Plus-values ta		10	% (1)	579				nılari	sations	590		583			594		595		
<u> </u>		- raises to				217			I Ince	,		 		+			<u> </u>			l	
I				TC	OTAL							596		585			597		599	'	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.





RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désigna	ation de	e l'en	treprise :NOESYA											Néant □*	
I REL	EVÉ I	DES	PROVISIONS - A	MOR	TISSEMEN	ITS DÉR	OGA	ATOIRES							
A NATURE	DES P	ROV	ISIONS		Montant au de l'exe			Augmentations dotations de l'exe			Diminutions reprises de l'exercice		à la fi	Montant n de l'exercice	
	Amoi	rtisse	ments dérogatoires	600			602			604		606			
Provisions réglementées			orations nelles de 30 %	601			603			605		607			
	Autre	s pro	visions réglementées *	610			612			614		616			
Provisio	ns pou	r risc	lues et charges	620			622			624		626			
	Sur ii	nmo	bilisations	630			632			634		636			
Provisions pour	Sur st	tocks	et en cours	640			642			644		646			
dépréciation	Sur cl	lients	et comptes rattachés	650			652			654		656			
	Autres	prov	isions pour dépréciation	660			662			664		666			
			TOTAL	680			682	_		684		686			
B MOUVEME	ENTS AFI	FECTA	NT LA PROVISION POUR Dotations	AMOR'	TISSEMENTS DÉ Repris		ES				OTATIONS AUX PROVISIO POUR L'ASSIETTE DE L'II		CHARG	ES À PAYER	
Fonds commercia		681		683				(Si le cadr	e C es	t insu	iffisant, joindre un état d		ne mod	èle)	
Autres immobilisi incorporelles	ations	700		705	5		4	1 Indemnités p charges socia	our co ales et f	ngés fiscale	à payer, es correspondantes				
Terrains		710		715	715			2							
Constructions		720		725	1		_	3							
Inst. techniques mat. et outillage	2	730		735	5			4							
Inst. générales, cements amén.	agen- div.	740		745	i	5									
Matériel de tran	-	750		755	i	6									
Autres immobili tions corporelle		760		765	1		7								
TC	OTAL	770		775	;		<u>l</u>	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
II DÉF	ICITS	RE	PORTABLES												
			i titre de l'exercice préd it (article 209-II-2 du CGI		982 bis		-								
Nombres d'opéra			•	')	982 ter										
Déficits imputé	s				983										
Déficits reporta					984										
Déficits de l'exer		,			960		1								
Total des déficits III DIVE		a re	porter		970		1								
_		comp	lémentaires facultative								38	1			
			dont montant déc du I de l'article 15					rsées en application rives Madelin	325						
Cationtiana	11	laa a1			cultatives aux	nouveaux pl	lans d	'épargne retraite	327		20	n I			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant * dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS 326									38	0					
N° du centre de	e gestic	on ag									38	8			
Montant de la T	TVA co	llecte	ée								37	4		114 483	
Montant de la	TVA dé	duct	ible sur biens et servic	es (sa	uf immobilisa	itions)					37	8		16 985	
Montant des pr	élèven	nents	personnels de l'explo	itant							39	9			
Aides perçues a	ayant d	lonné	droit à la réduction d	l'impô	t prévue au 4	í de l'articl	e 238	<i>bis</i> du CGI pour l	l'entre	prise	donatrice 39	8			
Montant de l'inve	es perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 <i>bis</i> du CGI pour l'entreprise donatrice tant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 <i>oc</i>										e l'article 217 octies 39				

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: NOESYA			Néant								
Exercice ouvert le:0.1 / 0.9 / 2.0.22. et clos le:											
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :											
Dont apprentis	6	357		1,00							
Dont handicapés	6	351									
Effectifs affectés à l'activité artisanale	8	361									
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	1	118									
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	1	105									
то	TAL 1 1	106	74	4 754							
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	1	115		138							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	1	143									
Subventions d'exploitation reçues	1	113	3	6 096							
Variation positive des stocks	1	111									
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	1	116									
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	1	153									
то	TAL 2	144	3	6 234							
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾	-										
Achats	1	121	1	0 950							
Variation négative des stocks	1	145									
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	1	125	9	0 533							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'econvention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	ine 1	146		400							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	1	133									
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	1	148		40							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	1	128									
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mi disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	ses à 1	135									
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	1	150									
то	TAL 3	152	10	1 923							
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total	3) 1	137	67	9 065							
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	des	117	67	9 065							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doiven Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ca dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE	pas con se 117, v	nplét ous :	er ce ca serez alc	dre. ors							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case O20 Objetitue distinguis de séférance CVAE (report de la ligne 400 de											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) Effectifs au sens de la CV	AE * C	023									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	(026									
Période de référence 024 / / 160 /		<u>'</u>									
Date de cessation /	/	'									

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

^{*} Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt			1 (1) Néant = *
Exercice clos le 31082023		SIREN	9 0 2 7 7 3 0 5 0
Dénomination de l'entreprise	IOESYA		
Adresse (voie) 5 RUE FRED	DERIC JOLIOT CURIE		
Code postal 33150	Ville	CENON	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903 4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 400
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNE	ES MORALES :		
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse: N° Code Postal	Voie Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse: N° Code Postal	Voie Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse: N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse: N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONN	IES PHYSIQUES :		
Titre (2) M Nom patronymiq	lue TEAA	Prénom(s)	ARNAUD
Nom marital		% de détention 25,00 Nb o	de parts ou actions
Naissance: Date 21/02/1978 N°	Département 78 Co	ommune LA-CELLE-SAINT-CLOUD Pays	FRANCE
Adresse: N° 37	Voie RUE ORFILA		
Code Postal 75020	Commune PARIS	Pays	FRANCE
Titre (2) M Nom patronymiq	que BOISSINOT	Prénom(s)	PIERRE-ANDRE
Nom marital		% de détention 25,00 Nb o	de parts ou actions
Naissance: Date 27/12/1978 N°	Département 78 Co	ommune POISSY Pays	FRANCE
Adresse: N° 1	Voie RUE DE MARNES		
Code Postal 92410	Commune VILLE-D'	Pays	FRANCE

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



NOESYA

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2023



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

II - CAPITAL DI	ÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES	
Titre (2)	Nom patronymique GAYA	Prénom(s) SEBASTIEN
Nom m		1
Naissance:	Date 03/06/1999 N° Département 33 Commune LA-TESTE	E-DE-BUCH _{Pays} FRANCE
Adresse:	N° 68 Voie RUE RENE BOULANGER	
	Code Postal 75010 Commune PARIS	Pays FRANCE
Titre (2) M	Nom patronymique BENOIT	Prénom(s) ALEXIS
Nom n	narital % de détention	25,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance:	Date 07/01/1992 N° Département 33 Commune BORDEAUX	Pays FRANCE
Adresse:	N° 5 Voie RUE FREDERIC JOLIOT CURIE	
	Code Postal 33150 Commune CENON	Pays FRANCE
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom n	narital % de détention	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date N° Département Commune	Pays
Adresse:	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom n	narital % de détention	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date N° Département Commune	Pays
Adresse:	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom n	narital % de détention	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date N° Département Commune	Pays
Adresse:	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom n	narital	Nb de parts ou actions
Naissance:	Date N° Département Commune	Pays
Adresse:	N° Voie	
Adresse : Titre (2) Nom n Naissance: Adresse :	Code Postal Commune	Pays
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom n		
Naissance:	Date N° Département Commune	Pays
Adresse:	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

(7)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1) Néant x	*
---------------	---

				1 Nean X
Exercice clos le 31082023			SIREN	9 0 2 7 7 3 0 5 0
Dénomination de l'entreprise	NOESYA			
Adresse (voie) 5 RUE FREDERIC 3	JOLIOT CURIE			
Code postal 33150	Vi	ille CENON		
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTEN	UES PAR L'ENTREPRISE :	905		
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)	Denomination		% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de	détention
Adresse: N°	Voie			
Code Postal	Commune		Pays	

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



FRANÇAISE	Formulaire à dépos	ser							
Liberté	en double exempla	ire					(art 223 du Co	Formulaire ob ode général des	-
Égalité Fraternité		IM	IPÖT SUR LE	S SOCIÉTI	ĖS			date du service	inipots)
Exercice ouvert le	01092022		31082023			simplifié d'imposit	ion		Х
Déclaration souscrite pour le re	ésultat d'ensemble du d	groupe			Ré	gime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la c					·	<u> </u>			
Si option pour le régime option	nel de taxation au tonr	nage, art. 209	0-0 B (entreprises	de transport m	aritime), cocher la c	ase			
A IDENTIFICATION	ON DE L'ENTREPRIS	E							
	Désignation de la société				Δdre	esse du siège soci	al·		
NOESYA 5 RUE FREDERIC JOLIOT					Adic	2330 dd 3lege 300l	ui.		
33150 CENON 9 0	2 7 7 3 0	5 0 0	0 0 1 5	Mél:					
5L. - -	se du principal établisse			wei.	Ancienne adr	resse en cas de ch	angement:		
Adico	ise du principal clabilisse	mont.			Anoienne adi		angement.		
RÉGIME FISCA	AL DES GROUPES								
Les entreprises	s placées sous le régime	des groupes	de sociétés doivent	déposer cette	déclaration en deux e	xemplaires (art 22	3 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de l									
Pour les sociétés filiales, désig	nation, adresse du lieu d	l'imposition et	n° d'identification d	le la société mè	re:				
D AOTIVITÉ				SIRET					
B ACTIVITÉ	I				0:				
Activités exercées	Programmation in			1/ 1 / 200		vez changé d'activ	vite, cocnez la c	case	
	TION DES ÉLÉMENTS	D IMPOSIT	,		,		- I - I - I - I - I - I - I - I - I - I		
1. Résultat fiscal					le au taux normal		Déficit		1
Bénéfice imposable à 15 %					concession ou de sou e assimilés imposable		prevets et		
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15	5 %	PV	à long terme impos	ables à 19 %		PV exonérées			
						quindecie	-5)		
Autres PV imposables à 19 %		PV	à long terme impos	ables à 0%					
3. Abattements et exonération			•			iches			
Entreprise nouvelle, art.			ines entreprises inn		sexies-0 A				
Entreprise nouvelle, art.	44 septies		l'activité nouvelle ge . 44 <i>quaterdecies</i>	énération,	Zone de re	estructuration de la	défense, art. 4	4 terdecies	
Bassins urbains à dynam	niser (BUD) art 44 sexd		7	ne urbaine – Terri	toire entrepreneur, art. 4	14 octies A	Autres	dispositifs	
Dadomio arbamo a aynam	(202), a.u		_				, tuti 00	and pronunce [
		Zone de deve	eloppement priorita	ıге, ап. 44 <i>ѕерт</i>	decies				
Société d'investissement immo cotée		ou déficit exo				conérées relevant o x de 15%	du		
4. Option pour le crédit d'impô			ductif, art. 244 qual	ter W du CGI (c		x de 1570			
	(cf. notice de la déclaration		ductii, art. 244 quai	ter w da cor (c	ocher la case)				
Au titre des revenus mobiliers			ant donné lieu à la	délivrance d'un	certificat de crédits d'	limnôts	T		
Au titre des revenus auxquels						<u> </u>	ritoriale		
d'Outre-mer, un crédit d'impôt rep	orésentatif de l'impôt de d	cet état, territo	oire ou collectivité.						
	N ANNUELLE SUR L	ES REVENU	JS LOCATIFS (cf.	notice de la déclara	tion n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la co	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		_						
	N TEMPORAIRE DE		E (cf. notice de la décla	ration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution tempo G ENTREPRISES	SOUMISES OU DÉS		I DÉBÔT DE LA F	DÉCLABATIO	N DAVE DAD DAV	ChC/DACA (-f		-i °0005 (20)
Si vous êtes la société tête de							T	aire n 12065-8	טס)
Si vous êtes la société tête							ille		
déclaration n° 2258-SD, indiquer	le nom, adresse et num	éro d'identifica	ation fiscale de l'ent	ité désignée	Ir souschie la Nonin	-taresse			
3. Si vous êtes l'entreprise désig	ınée au dépôt de la décla	aration n° 225	8-SD par la société	tête de aroupe		-I-2 du CGI), coch	er la case ci-co	ontre	
	ns ce cas, veuillez indi		•		` i	Adresse			
	ciété tête de groupe	440. 10 110111,	aarooo or mamor		N° N°				
H COMPTABILIT	É INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une	comptabilité informatisée	? C	OUI X NON	Si oui, ind	ication du logiciel utili	sé SAGE G	ENERATION H	EXPERTS	
Vous devez obligatoirement s majoration de 0,2 % prévue par								application	de la
S'agissant des notices des lias					•		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
			uniquement sur i		_				_
Nom et adresse du professionnel FINALA 92 EXPERTS COMP		9:		Nom et adress	e du conseil:				
17 RUE DE LA VANNE		٤١.				-			
92120 MONTROUGE OGA/OMGA Viseur of		él: Johan la casa (correspondante)	Identité du déc	plarant:	Té	l:		
Nom et adresse du CGA/OMG			oonespondante)			iou: CENION			
	tionné :					ieu: CENON	71 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 7	LG DEMO	TT
N° d'agrément du CGA/OMGA	ou viseur ou certificate	ır 🗔			ı du signataire: Géra	311L	ALEXI	IS BENO	1 I
convention				Signature :					

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD 2023

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société en désigne pas le fels bénéficiaire (s) 2 c Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société en désigne pas le fels bénéficiaire (s) 2 c Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société en désigne pas le fels bénéficiaire (s) 2 c Montant des distributions consequentes correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société en désigne pas le fels bénéficiaire (s) 2 c e Montant des distributions interposées ### ### ### ### ### ### ### ### ### #	ı	RÉPARTITION DES I	PRODUITS DI	ES ACTIONS	ET PARTS S	OCIALES, A	INSI QUE DES R	REVENUS A	SSIMILÉS I	DIST	RIBUÉS		
Montant des prétis, avanices ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directment, soit par presentement presentement des distributions autres que celles visées en particular des distributions autres que celles visées en particular des revenus distributés mon éligibles à fabattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Monta												
Montant des distributions autres que celles visées en de particular des distributions autres que celles visées en de la celles de la celles de la celles visées en des des visées en de la celles visées en de	Monta	ant des distributions corres	pondant à des	rémunérations o	ou avantages (⊥ dont la société	ne désigne pas le	(les) bénéfici	aire (s) (2)	С			
Montant des distributions autres que collère visione en (a), (b), (c) et (d) ordessus en collère de sus visiones en (a), (b), (c) et (d) ordessus et visiones en (a), (b), (c) et (d) ordessus et visiones et visi	Monta	ant des prêts, avances o	•				<u> </u>	` '	. ,				
autres que celles visées en la (a), (b), (c) et (d) c'-diseaus if (a), (c), (c), (c) et (d) c'-diseaus if (a), (c), (c), (c), (c), (c), (c), (c), (c										е			
(a), (D), (c) et (d) -d-cessure in the control of t										f			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'arricle 158 du CGI Total (a à h) RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (at ce cadre est inauffiant), joindre un état du même modéle) Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assietle de l'impôt sur les sociétés, a dispuse associé gérants. SARL, tous les associés gérants: SARL, tous les associés gérants: SON, de SCS, associés de nom ou commandités gérants ou coparticipants 1													
Montant des revenus répartis ** Total (a à n)	Monta	ant des revenus distribués	éligibles à l'aba	ttement de 40%	6 prévu au 2° d	du 3 de l'article	e 158 du CGI (4)			i			
Sommer versions, su cours de la périodic rétenue pour l'assiste de firmoit sur letart du même modèle)	Monta	ant des revenus distribués	non éligibles à l	l'abattement de	40% prévu au	2° du 3 de l'ar	ticle 158 du CGI			j			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au COI): * SARIL, lous les associés; * SCA, associés egérants; * SNA (associés en nom ou commandités pérants ou copartopants districts de nevres, associés, according printer au copartopants de la commandation de la com	Monta	ant des revenus répartis (5)							Total (a	à h)			
Pour les SARL, tous les associés, *SARL, tous les associés gérants, *SARL, tous les associés gérants, *SARL, tous les associés gérants, *SARL	J	RÉMUNÉRATIONS N	IETTES VERS	SÉES AUX ME	MBRES DE	CERTAINES	SOCIÉTÉS (si ce	cadre est insu	ffisant, joindre	un ét	tat du même	modèle)	
**SCA, associés gérants: *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités *SEP et sté de coproprétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1 2 3 4 5 6 7 8 ARNAUD LEVY 1 100 ARNAUD LEVY 2 3 4 5 6 7 8 ARNAUD LEVY 3 7 RUE ORFITA 75020 PARIS PERRE-RANDRE BOISSINOT Gérant 1 RUE DE MARINES 92410 VILLE-B'AVRAY SERASTIEN MOULENER 3 RUE LAGRYRE 33280 BORDEAUX K DIVERS **NOM ET ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modéle) **Le CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS Montant but des salaires, abstraction faite de rouvers des cours de l'exercice MVLT restant à reporter à l'ouverfure de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	Nom	, prénoms, domicile et qualité	é (art. 48-1 à 6 an		Pour les SARL	chaque associ	ié, gérant ou non, c	lésigné col.1,	à titre de trai	itemei	nts, émolum	ents, indemnités,	
**SSC ou SCS, associés en nom ou commandités gérants ou coparticipants 1 2 3 4 5 6 7 8 ARNAUD LEVY 37 PUER DRITTER MOULENE 75020 PARIS PLERRE-ANDRE ROISSINOT Gérant 100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	*	SARL, tous les associés;						Montant	des sommes	versé	es:		
### APRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) #### ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) ###################################	* SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,				sociales appartenant à chaque associé en toute propriété	cours de laquelle le versement a	traitements, émoluments et			tation, autres que les co		e ceux visés dans	
ARNAUD LEVY 37 RUE OREILA 75020 PARIS PIERRE-ANDRE BOISSINOT GÉRANT. 100 SEBASTIEN GAYA 68 RUE RENE BOULANDER 75010 PARIS ALEXIS BENOIT GÉRANT. 100 SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEVRE 33200 BORDEAUX **NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre u					ou en usunuit.				Remboursem	nents		Remboursements	
### PIERRE-ANDRE BOISSINOT Gérant 100			1		2	3	4	5	6		7	8	
PIERRE-ANDRE BOISSINOT GÉRANT 1 RUE DE MARNES 92410 VILLE-D'AVRAY SEBASTIEN GAYA ALEXIS BENOIT GÉRANT 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX 100 K DIVERS *NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT réslant à reporter MVLT réslant à reporter MVLT réslant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter	ARNAU	JD LEVY			100								
100 SEBASTIEN GAYA 68 RUE RENB BOULANGER 75010 PARIS ALEXIS BENOIT GÉTAIN 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX ** ** ** ** ** ** ** ** **													
SEBASTIEN GAYA 68 RUE RENE BOULANGER 75010 PARIS ALEXIS BENOIT GÉTARIL 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON 100 100 K DIVERS *NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrait et aux handicapés in MVLT réstant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réstant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					100								
68 RUE RENE BOULANGER 75010 PARIS ALEXIS BENOIT GÉTANT 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX 100 K DIVERS *NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DNs et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (in) MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % WILT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			LLE-D'AVRAY										
ALEXIS BENOIT GÉRANT 5 RUE FREDERIC JOLIOT CURIE 33150 CENON SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX 100 K DIVERS *NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MOINDE SOUR LE VIENTE DE SON et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) MVLT réstant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT réstant à reporter MVLT réstant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter			010 PARTS		100								
SEBASTIEN MOULENE 3 RUE LAGEYRE 33200 BORDEAUX **NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS REMUNÉRATIONS REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			710 1111(10										
*ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) *MONIS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVIT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	5 RUE	FREDERIC JOLIOT CURI	IE 33150 CEN	ION	100								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	SEBAS	STIEN MOULENE											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	3 RUE	E LAGEYRE 33200 BORDE	EAUX		100								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) * ADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	K	DIVERS											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT restant à reporter			PRIETAIRE DU	FONDS (en ca	s de gérance	libre)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter					g								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION REMUNÉRATIONS MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter													
REMUNÉRATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	* ADR	RESSES DES AUTRES ET	ABLISSEMEN	TS (si ce cadre e	st insuffisant, jo	indre un état du	même modèle)						
REMUNÉRATIONS Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES à 0 % à 15 % à 19 % MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter MVLT restant à reporter	L	CADRE NE CONCER	RNANT QUE L	ES ENTREPF	RISES PLAC	ÉES SOUS L	E RÉGIME SIMP	LIFIÉ D'IMF	POSITION				
sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS		REMUNÉRATI	IONS		MOINS-VA	LUES A LONG	G TERME IMPOSÉ	ES à	0 %	à	15 %	à 19 %	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	somme	es comprises dans les DSN	et versées aux	333 298				ercice					
et de courtages (b) MVLT restant à reporter M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			·										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS			nmissions				S . SACIOIS						
	М	CADRE NE CONCER	RNANT QUE I	ES ORGANIS		<u> </u>	E DONS						
								nte et norcus	au titro do	l'ava	rcice		

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N°_{2067} (2023)

, le <u>18102023</u>

Formulaire obligatoire (article 54 du Code général des impôts)	uater	RE	LEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX	ANNÉE	ou exercice
Désignation de l'entreprise	NOESYA			du	01/09/2022
Adresse 5 RUE	FREDERIC JOLIOT	CURIE	33150 CENON	au	31/08/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	BOISSINOT P	ERRE-ANDRE,	développeur l	back-end		1 rue de MARNES 92410 VILLE D'AVRAY				
2	LEVY ARNAUD,	développeur	back-end			37 RUE ORFIL	A 75020 PARIS			
3	BENOIT ALEX	IS, développe	eur front-end			5 rue Frédéric JOLIOT CURIE 33150 CENON				
4	GAYA SEBASTI	IEN, développ	peur back-end			68 rue René Boulanger 75010 PARIS				
5	ANGLES MAGAI	I, chercheus	se			68 rue Eugèn	e Olibet 33400	TALENCE		
6										
7										
8										
9	9									
10										
	RÉMUNÉRATIO	NS DIRECTES O	U INDIRECTES	(dans l'ordre du tab	leau ci-dessus)	Frais de		ET CHARGES RENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
1	85 228	2		·	85 228		,	0	85 228	
2	84 682				84 682				84 682	
3	72 559				72 559				72 559	
4	55 064				55 064				55 064	
5	35 765				35 765				35 765	
6										
7										
8										
9										
10										
**	333 298				333 298				333 298	
	* TOTAUX		!	l .			1			
С	adeaux de toute rar bénéficaire (to	nature, à l'except	ion des objets co	nçus spécialem	ent pour la publici	té, et dont la vale	eur unitaire ne dé	passe pas 73 €	10 229	
_				ectacles, qui se ra	ttachent à la gestion o	de l'entreprise et do	nt la charge lui inco	ombe normalemen	ıt 4 533	
Т	otal								4 762	
									-	
	C - ÉLÉMENTS	DE RÉFÉRENC	CE (v. notice 1)	:		T				
		Total des dép					Bénéfices impo	osables 9		
	- de l'exercice20	23 (total col.	9 + total col.10) (0	338 060	- de l'exercice .	2023 🕡			
	- de l'exercice précédent 10 302 994					- de l'exercice p	précédent 🔟		5 000	

À CENON

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom et qualité du signataire

ALEXIS BENOIT

Gérant

2023

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur

resultat comme si elles etalent imposees separement)						
I - Montant de charges financières nettes non admises en déduc	ction au	ı titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun						
Charges financières nettes de l'exercice					а	
EBITDA fiscal de l'exercice					b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déductior (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)				
Fraction de charges financières nettes non admises en déductior déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises au	tonome	s):(c-1) – 75 % x (c-1		olément de	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'	un groเ	ipe consolidé			1 1	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %					d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %					е	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (es financières			f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation						
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées au auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et	uprès d'	entreprises non liées			g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres						
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduct	tion et c	les capacités de déc	duction inemplové	es en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report						
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouvert la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)					i	
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)				
Dont montant des charges financières nettes transférées de pleir	n droit (:	art 200-II-2 du CGI)			,	
Don't montant des charges infancieres hettes transferées de pien	ii dioit (a	art.203-11-2 du COI)			(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de	e plein o	droit (2)			(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre d	de l'exer	cice			j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction (c-1) – (f) ou (g) + $1/3 \times (h)$	n au titre	e de l'exercice et repo	ortables :		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture	e de l'ex	ercice (i) - (j) + (k)			1	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report						
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités déduction employées titre de l'exercice	า au	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	0					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q					

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

⁽¹⁾ Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

⁽²⁾ Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

réparatoire.	
ā	
Eta	
-:-	
2023	
ē	
÷	
an	
otables	
Pe	
-comptable	
omptable	
ts-comptable	
Experts-comptable	
E Experts-comptable	
GE Experts-comptable	
E Experts-comptable	
AGE Experts-comptable	
AGE Experts-comptable	
AGE Experts-comptable	

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468			
ì souscrire par les entre	rises non membres d'un g	roupe fiscal au sens de l'a	rticle 223 A du CGI)						
Modalités de calcul du	résultat net imposable :	nu taux réduit de 10 %							
1			2	3	4	5	6		7
Actif, bien ou s		Déno	mination	Date de premier	Résultat net déficitaire restant à reporter au	Résultat net	Rapport d'assujettissement	Résultat net impos	able à taux réduit
de biens ou	services	Bello	illination	exercice de l'option	titre de l'exercice précédent	de l'exercice	au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Tota	ıl								
	Date d	e l'agrément	Résultat net imposal	ore a taux reduit sous	agrement				
Total									

2023	REDUCTIONS	ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
	Exercice du 01/ 0	9 au 31 / 08 ou au titre de l'année N Né	ant
		PME au sens communa	
0		du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le forn ompris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'ann	
KCI pour chac	une des societes du groupe y c	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-	
Dans ce cas, inc		et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	et crédits d'impôt
	sont decrares (y compris	pour les creurs et reductions à impôt de la societé mere)	
		S D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIAI	<u>.E</u>
(Crédit d'impôt	Montant	
			. 1
Réduction d'impôt		s dons et versements consentis à des organismes dont le siége est sit n de l'UE ou de l'EEE	ıé
	dont montar	t des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Pa	ris
Dont montants vers	sés aux fédérations ou unions d'orga et de promouvoir les organis	nismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter nes agréés en vue du financement des PME	
	Crédit d'imp	ot pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
N	/ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Dont montant préfinancé	
	nérations versées n'excédant pas 2,5 SMI0 exploitations situées à Mayotte	C et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des	
professions pour lesqu	uelles le paiement des congés et des cha	salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des rges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les on prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'	impôt résultant de la participation de l'en	treprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~		<del></del>
		PEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECI	ALE
	Crédit d'impôt	Montant	
CIR			77 870
Crédit d'impôt en fav	veur de la recherche - dont montant du c	édit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIO	ONS SUR L'UTILISATION	DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autre	s crédits d'impôts)
III - CAS PARTI	CULIERS		
CI déposé er	n cas de cessation au titre de l'an	née N Montant	
CI déposé au titre	de l'année civile N-2, N-1 en ca	s d'exercice	
In the second second	de plus de 12 mois	Montant	

#### Taux réduit d'impôt sur les sociétés Détermination des bénéfices soumis au taux réduit (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

#### Identification de la société

Désignation de la société et a	adresse de son	ı principal éta	ablissement
--------------------------------	----------------	-----------------	-------------

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

NOESYA			
5 RUE FREDERIC JOI	IOT CURIE	33150 CENON	
902773050000	15		
6201Z			

A dracea d	رهنی دیلا	ra cocial	61	différente	

#### I . Résultats de l'exercice

	1. Nesultats de l'exercice			
A.	Résultats imposables dans les conditions de droit commun			
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	(0)		
b	Dont plus-value nette à court terme			
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice			
В.	B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme			
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice			
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1			
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice			

#### II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	

	_	
III Bénéfices	soumis au taux	normal (a-c-h-i)

( ) \
(0)

#### n IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

- 1		
	Ċ	
		į
- 1		
į		
٠,		
i		

1